



### **Pour une défense du droit des femmes à choisir d'être mères ou pas.**

**Ces 25 dernières années, plus de 50 pays ont libéralisé leur législation concernant l'IVG, notamment tout récemment en Irlande (2019), Argentine (2021), Mexique (2021) ou Colombie (février 2022)<sup>1</sup>.**

**Cependant, ces derniers mois, l'Alliance maçonnique Européenne ne peut que déplorer un net recul du Droit des femmes à pouvoir recourir à une Interruption Volontaire ou Médicale de Grossesse dans certains pays.**

Aux Etats-Unis, le 24 juin dernier, la cour suprême a mis fin au droit des américaines à l'avortement au niveau fédéral, droit y qui était garanti depuis près d'un demi-siècle par l'arrêt Roe vs Wade. Chaque État est désormais libre de légiférer<sup>2</sup>. Dès lors la liberté d'avorter est en passe d'être supprimée ou restreinte dans près de la moitié du pays selon l'institut Guttmacher<sup>3</sup>. Trois jours plus tard déjà, dans l'Ohio, une petite fille de 10 ans victime de viol s'est vue refuser une interruption volontaire de grossesse. Fort heureusement, celle-ci a pu finalement être réalisée dans l'Indiana, ce qui ne sera peut-être plus possible lorsque tous les États se seront déterminés<sup>4</sup>.

En Europe, l'interdiction totale demeure une exception : seuls Malte, le Vatican, et Andorre interdisent l'avortement sous toutes ses formes et en toutes circonstances. Mais on peut aussi déplorer une législation de plus en plus restrictive ces dernières années en Pologne.

L'avortement, qui était totalement légal en Pologne, n'y est plus autorisé que dans trois situations depuis 1993: si la vie ou la santé de la femme enceinte sont en danger, si la grossesse résulte d'un acte criminel ou si le fœtus est mal formé. Une deuxième étape a même été franchie le 22 octobre 2020, avec la révocation de la clause relative à la malformation du fœtus.

Il faut bien remarquer, que cette clause a représenté 98 % des avortements de l'année 2019 en Pologne. La révoquer revient dès lors quasiment à interdire totalement l'avortement, puisque les

---

<sup>1</sup> <https://www.swissinfo.ch/fre/droit-à-l-avortement--où-en-est-la-suisse-/47712954>

<sup>2</sup> « Aux Etats-Unis, l'avortement n'est plus un droit fédéral », *Le Monde.fr*, 25 juin 2022.

<sup>3</sup> <https://states.guttmacher.org/policies/>

<sup>4</sup> <https://eu.cincinnati.com/story/news/2022/07/01/ohio-girl-10-among-patients-going-indiana-abortion/7788415001/>

deux clauses restantes n'ont représenté en 2019 que 26 cas d'avortements dans un pays de 39 millions d'habitants.<sup>5</sup>

Quant à la Hongrie, s'il est toujours possible d'y avorter, notons qu'en 2020, le gouvernement conservateur de Viktor Orbán, après avoir tenté de supprimer ce droit, a soutenu des associations anti-avortement et a fait inscrire dans la Constitution que « la vie humaine est protégée depuis la conception ».

D'autres pays d'Europe, comme l'Italie, malgré un cadre législatif autorisant l'avortement, se heurtent à des difficultés pratiques pour le mettre en application. La clause de conscience du personnel médical, par exemple, rend l'IVG inaccessible pour une grande majorité de la population. A tel point que l'avortement ne serait accessible que dans 6 % des centres médicaux du pays, imposant à de nombreuses femmes de voyager à l'étranger ou de procéder à des avortements illégaux avec les risques que cela suppose<sup>6</sup>.

En France également, bien des difficultés peuvent dissuader une femme d'avoir recours à l'avortement, comme les dépassements d'honoraires qui affectent les revenus les plus modestes, la fermeture de 130 centres médicaux pratiquant l'IVG entre 2001 et 2011, ou encore la pression psychologique pratiquée par certains professionnels de la santé<sup>7</sup>. Tout récemment, deux groupes politiques français, dont le parti soutenant le président Macron, ont déposé une proposition de loi visant à constitutionnaliser le droit à l'accès à l'IVG, suite au revirement de la Cour Suprême américaine sur le sujet. Au Portugal, l'IVG est devenue payante depuis l'année 2015.

En Slovaquie, une loi adoptée par le Parlement en 2020 prévoit de faire passer le délai de réflexion obligatoire de 48 à 96 heures et de demander deux certificats médicaux provenant de deux médecins différents, au lieu d'un seul, pour avoir accès à un avortement thérapeutique en cas de problème de santé du fœtus.

En Suisse, une initiative de l'UDC, parti populiste, a été lancée en 2014 pour exclure l'avortement des prestations d'assurances obligatoires. Elle a été rejetée par le peuple à 69,8 %.

**Considérant ce qui précède, et sans vouloir entrer dans un débat éthique qui relève de la libre appréciation de chacun, l'Alliance Maçonique Européenne :**

- **affirme que la libéralisation du droit à l'IVG est une des conquêtes majeures de la fin du XXème siècle en faveur des Droits de la femme,**
- **souligne que le droit de chaque être humain à disposer de son corps est une liberté fondamentale,**
- **relève qu'il n'existe pas d'équivalence entre la liberté, le droit à la vie et à la santé de celle qui est déjà une personne, la femme, et la sauvegarde de l'embryon qui n'est encore qu'un être en potentialité.**

---

<sup>5</sup> <https://www.rts.ch/info/monde/12831586-en-pologne-linterdiction-de-lavortement-met-la-sante-des-femmes-en-danger.html>

<sup>6</sup> Oudy Bloch, « L'accès à l'avortement régresse, parfois jusqu'à la tragédie » sur [Le HuffPost](#), [Le Huffington Post](#), 25 janvier 2020.

<sup>7</sup> [https://www.huffingtonpost.fr/entry/lacces-a-lavortement-regresse-parfois-jusqua-la-tragedie\\_fr\\_5e2af789c5b6779e9c317895](https://www.huffingtonpost.fr/entry/lacces-a-lavortement-regresse-parfois-jusqua-la-tragedie_fr_5e2af789c5b6779e9c317895)

- estime que chaque femme doit pouvoir prendre sa propre décision, en réfléchissant par elle-même, en s'appuyant sur la Raison, et non en obéissant à des directives politiques ou religieuses, car c'est l'esprit même des Lumières, esprit qui sous-tend les valeurs républicaines et démocratiques des États de Droit<sup>8</sup>,
- rappelle que la criminalisation de l'avortement conduit à des pratiques clandestines dans des conditions d'hygiène douteuses qui provoquent parfois des infections très graves, et souvent des décès<sup>9</sup>,
- soutient que l'avortement, sous toutes ses formes, doit bien entendu obéir à un cadre légal, lui-même approuvé par la communauté scientifique, que ce soit pour déterminer les délais raisonnables en tenant compte notamment de l'apparition dans un fœtus de la conscience et de la douleur dans le cas d'une IVG, ou pour pouvoir apprécier la nécessité d'une IMG, ou bien que ce soit dans la mise en pratique de ces actes médicaux,
- constate que la mise en place de lois plus restrictives, voire d'interdiction de l'avortement, n'est pas sans relation avec la montée des populismes, et des extrémismes politiques et religieux fermement condamnés par l'Alliance Maçonnique Européenne comme des expressions du dogmatisme et de l'obscurantisme,
- remarque enfin qu'accepter de remettre en question une avancée sociale aujourd'hui, nous expose à d'autres involutions humaines et sociales dans un proche avenir.

Bruxelles, le 12 juillet 2022.

---

<sup>8</sup> « Les Lumières sont ce qui fait sortir l'homme de la minorité qu'il doit s'imputer à lui-même. La minorité consiste dans l'incapacité où il est de se servir de son intelligence sans être dirigé par autrui ». Kant, « *Qu'est-ce que les lumières ?* », 1784.

<sup>9</sup> Le site [afrik.com](http://afrik.com) rapporte dans [L'avortement clandestin en Afrique : Un drame silencieux qui tue 300 000 femmes tous les ans](#): « Selon l'Organisation mondiale de la santé, 4,2 millions d'avortement à risque se produisent tous les ans en Afrique, entraînant près de 300 000 décès. Au niveau mondial, 44 % des femmes qui meurent à la suite de complications dues à un avortement non médicalisé, sont africaines. Il représente même en Ouganda et au Ghana, l'une des premières causes de mortalité. »